

Les 130 ans de la CGT

En 2025, la CGT célèbre ses 130 ans d'existence, marqués par une série de conquêtes sociales majeures qui ont profondément transformé le paysage social et économique français. Fondée en 1895 à Limoges, la CGT a été à l'avant-garde des luttes pour les droits des travailleurs, contribuant à l'instauration de nombreuses avancées sociales.

Dès ses débuts, la CGT s'est engagée dans des combats déterminants pour l'amélioration des conditions de travail. En 1919, son action a conduit à l'instauration de la journée de travail de 8 heures et de la semaine de 48 heures, équilibre de vie des salariés.

L'année 1936 marque un tournant historique avec les accords de Matignon, signés sous l'impulsion de la CGT. Ces accords ont permis une augmentation générale des salaires, la réduction du temps de travail à 40 heures hebdomadaires et, pour la première fois en France, l'octroi de deux semaines de congés payés aux travailleurs.

La Sécurité sociale et la protection des travailleurs

Après la Seconde Guerre mondiale, la CGT a joué un rôle central dans la mise en place de la Sécurité sociale en 1945, offrant une couverture universelle en matière de santé, de retraite et de prestations familiales. Cette période a également vu la création de la médecine du travail, renforçant la protection des salariés sur leur lieu de travail.

Une transformation continue

Au fil des décennies, la CGT a su s'adapter aux évolutions du monde du travail.

En 1982, le gouvernement Mauroy, sous l'impulsion et la supervision de son ministre du travail Jean Auroux, ancien militant CGT de la section de Roanne, fait voter un ensemble de lois qui vont renforcer de façon drastique les droits des travailleurs au sein des entreprises.

(suite)

Il s'agit de la loi n° 82-689 relative aux libertés des travailleurs dans l'entreprise (promulguée le 4 août 1982), de la loi n° 82-915 relative au développement des institutions représentatives du personnel (promulguée le 28 octobre 1982), de la loi n° 82-957 relative à la négociation collective et au règlement des conflits du travail (promulguée le 13 novembre 1982), et enfin de la loi n° 82-1097 relative aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (promulguée le 23 décembre 1982). Ces évolutions législatives permettront des avancées majeures sur les conditions de travail des salariés dans toutes les entreprises de France.

En 2023, Sophie Binet est élue secrétaire générale de la CGT, première femme à occuper ce poste, symbolisant ainsi une volonté manifeste de modernisation et d'inclusivité de cette organisation syndicale.

Sous sa direction, la CGT continue de défendre les droits des travailleurs, en mettant l'accent sur les défis contemporains tels que la précarité, les conditions de travail dans les petites entreprises et l'égalité professionnelle.

En célébrant ses 130 ans, la CGT réaffirme son engagement indéfectible en faveur de la justice sociale et de la solidarité, poursuivant son combat pour de nouvelles avancées au service de la société Française.

Soyons conscients de la fragilité des avantages acquis au fil du temps et par les luttes des travailleurs ! Nos acquis n'ont jamais été autant menacés : retraites, sécurité sociale, chômage...

ALAN, on en veut pas, Et on continue à le faire savoir !

Notre ministère veut confier la protection sociale complémentaire des agent-es en activité et des retraité-es à la société ALAN. Celle-ci est une nouvelle start-up, pas une mutuelle, dont la situation financière semble incertaine et axée sur la spéculation. De plus, ce choix pose de graves questions en termes de conservation des données (un marché juteux !). Son objectif mercantile de mettre la main sur la protection sociale complémentaire de la fonction publique ne trompe personne : une attaque contre le mouvement mutualiste et l'économie sociale et solidaire.

ALAN, c'est tout ce que nous ne voulons pas !

Dès le début, la CGT a dénoncé la nature même de cette start-up et émis les plus grands doutes sur la sincérité de la méthode ayant abouti à ce choix, notamment par une proximité avec de « plus hauts dirigeants ».

Elle met et mettra tout en œuvre pour faire échec à cette décision irresponsable et scandaleuse : interpellation politique, recours juridiques, rassemblements, et une pétition qui atteint déjà plus de 10 000 signatures. Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore signée : <https://chnng.it/nSWyVW9pxv>

C'est pourquoi, **la CGT Finances publiques appelle tous les agent.es de la DGFIP** (la plus importante administration de notre ministère en nombre d'agent-es), en recherchant l'unité la plus large possible, à **manifestar et rendre visible** par tous les moyens possibles (banderoles, affiches, médias, élu-es, etc) **leur refus de voir nos cotisations servir les intérêts de spéculateurs financiers !**

Non à Alan, oui à une protection sociale solidaire !

PHRASE DU MOIS :

« Dans la vie il n'y a pas de solutions ; il y a des forces en marche : il faut les créer et les solutions suivent ».

Antoine de Saint-Exupéry

Fraude« CumCum » :

Les banques concernées ont-elles influencé Bercy pour affaiblir la loi ?

Suite aux documents internes obtenus de Bercy, le rapporteur du budget (M HUSSON, sénateur LR de Meurthe et Moselle) accuse le ministre des finances, Eric Lombard, d'avoir cédé aux pressions du lobby bancaire pour permettre la poursuite d'une pratique de contournement de l'impôt sur les dividendes.

La fraude « Cumcum » est un système sophistiqué qui permet ainsi à des actionnaires étrangers de sociétés françaises de contourner l'impôt sur les dividendes, avec « l'aide » de banques (qui se rémunèrent au passage !).

Ce rapporteur général du budget a fait le constat suivant :

« C'est le lobby bancaire lui-même qui a demandé à Bercy de prévoir ces cas de non-application de l'impôt », ouvrant ainsi une « brèche dans laquelle les banques peuvent s'engouffrer pour contourner l'impôt ».

Selon M. Husson, cette "délinquance en col blanc" représenterait un manque à gagner d'environ 1,5 à 2 milliards d'euros pour l'année 2025.

"Si ce texte n'était pas retiré, je ne vois pas comment il serait aujourd'hui possible de demander aux Français de participer aux efforts de redressement des comptes publics en 2026", a-t-il souligné.